

COMPTE RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai à vingt heures trente minutes le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire, M. Hervé PAILLET, Mme Catherine VITTECOQ, M. Jean-Pierre MADIKA, M. Mokhtar SADJI, Mme Marie-Christine GRAVELEAU, M. Pierre COSTI, M. Leonardo SFERRAZZA, M. Jean-Yves SIRE, M. Guillaume CARISTAN, Mme Marion VEDRINE, Mme Régina LAHUTTE, adjoints, Mme Michelle CHENIAUX, Mme Catherine LE COSSEC, M. Ahmed BELHAMZA, M. Gilles CORDIER, Mme Caroline SORIAUX, Mme Isabelle BARON, Mme Meriem GAFSI, Mme Fatna FARH, M. André BIASI, M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX, Mme Joëlle PINNA, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Véronique LEDOUX (Pouvoir Mme Marie-Christine GRAVELEAU), M. Dominique POULAIN (Pouvoir M. Jean-Pierre MADIKA), Mme Dieynaba KAMARA (Pouvoir Mme Régina LAHUTTE), adjoints, Mme Marie-Françoise POULAIN (Pouvoir M. André BIASI), M. Eric HOUET (Pouvoir M. Gilles CORDIER), Mme Ludivine DELANOUE (Pouvoir Mme Isabelle BARON), M. Lionel TETU (Pouvoir Mme Meriem GAFSI), M. Nicolas MOTTE (Pouvoir M. Hervé PAILLET), M. Alexandre HUYNH-VAN ESCANDE (Pouvoir Mme Catherine VITTECOQ), M. Matthieu PASQUIO (Pouvoir Mme Anick MELLINA), Mme Frédérique DUMONT (M. Philippe RADIX), Mme Chrystel LEBOEUF (Mme Joëlle PINNA), conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Pierre COSTI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes:

Délibération n°2018-05-01 : Information sur la délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (décisions n°2018-02-24 à 2018-04-96)

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

Délibération n°2018-05-02 : Adoption du procès-verbal du conseil municipal - Séance du 19 mars 2018

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mars 2018.

Délibération n°2018-05-03 : Tarif des cartes d'accès aux équipements sportifs municipaux ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal décide de refacturer aux associations, qui solliciteraient l'octroi de badges supplémentaires, le coût unitaire d'un badge d'accès aux équipements sportifs municipaux au tarif de 10 €.

Délibération n°2018-05-04 : Dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et de leurs groupements

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve le programme des opérations pour un montant total de 3 650 927 € HT et sollicite pour la réalisation de ces opérations l'octroi d'une dotation budgétaire de l'Etat, d'un montant total de 1 336 074 €.

Délibération n°2018-05-05 : Emplois permanents susceptibles d'être pourvus par la voie contractuelle en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA en son nom et en celui de M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX en son nom et en celui de Mme Frédérique DUMONT, Mme Joëlle PINNA en son nom et en celui de Mme Chrystel LEBOEUF).

Le conseil municipal décide que les emplois permanents dont la liste figure en annexe n°1 de la présente délibération, pourront être pourvus par la voie contractuelle en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Délibération n°2018-05-06 : Elections aux comité technique et comité d'hygiène sécurité et conditions de travail - Composition des organismes consultatifs

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal décide de maintenir un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail communs à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale de Palaiseau.

Délibération n°2018-05-07 : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) - Relais assistants maternels (RAM) - Avenant n°1

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) au titre du Relais assistants maternels (RAM), et autorise le Maire à le signer.

Délibération n°2018-05-08 : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Collège Charles Péguy

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € au Collège Charles Péguy au titre du projet « convoi 77 ».

Délibération n°2018-05-09 : Autorisation de programme / Crédits de paiement n°25 : Contrat de performance énergétique

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA en son nom et en celui de M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX en son nom et en celui de Mme Frédérique DUMONT, Mme Joëlle PINNA en son nom et en celui de Mme Chrystel LEBOEUF).

Le conseil municipal autorise le Maire à ouvrir une autorisation de programme pour la mise en place un contrat de performance énergétique et dit que le coût global de l'opération est estimé à 4 152 694 €.

Délibération n°2018-05-10 : Tarifs des prestations municipales 2018/2019 - Enfance-Education

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIGNAC, Mme Anick MELLINA en son nom et en celui de M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX en son nom et en celui de Mme Frédérique DUMONT, Mme Joëlle PINNA en son nom et en celui de Mme Chrystel LEBOEUF).

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des prestations municipales relatifs à l'éducation et l'enfance, à savoir, l'accueil périscolaire, le temps du midi et l'accueil collectif de mineurs pour l'année scolaire 2018/2019.

Délibération n°2018-05-11 : Tarifs des prestations municipales 2018/2019 - Ateliers organisés par l'unité Retraités

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX en son nom et en celui de Mme Frédérique DUMONT, Mme Joëlle PINNA en son nom et en celui de Mme Chrystel LEBOEUF).

Le conseil municipal adopte les tarifs présentés dans la délibération pour la saison 2018/2019.

Délibération n°2018-05-12 : Tarifs des prestations municipales 2018/2019 - Location des salles municipales

ADOPTÉ PAR 37 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Mme Joëlle PINNA en son nom et en celui de Mme Chrystel LEBOEUF).

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs pour la gestion des salles municipales conformément aux tableaux joints à la délibération.

Délibération n°2018-05-13 : Terrains Tronchet - Vente des terrains nécessaires à la réalisation d'une opération immobilière - Désaffectation/déclassement des emprises foncières publiques - Achat à terme des équipements publics reconstitués

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIIGNAC, Mme Anick MELLINA en son nom et en celui de M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX en son nom et en celui de Mme Frédérique DUMONT, Mme Joëlle PINNA en son nom et en celui de Mme Chrystel LEBOEUF).

Le conseil municipal prononce le déclassement par anticipation des emprises communales destinées à être cédées et autorise la société EMERIGE ou toute société qu'elle substituerait pour les besoins de l'opération, à déposer toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires et notamment les demandes de permis de construire.

Délibération n°2018-05-14 : Vidéoprotection : Charte d'éthique - Création d'un Comité d'Éthique - Convention de partenariat avec l'État

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE (M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIIGNAC, Mme Anick MELLINA en son nom et en celui de M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, M. Philippe RADIX en son nom et en celui de Mme Frédérique DUMONT, Mme Joëlle PINNA en son nom et en celui de Mme Chrystel LEBOEUF).

Le conseil municipal approuve la Charte d'Éthique de la vidéoprotection, ayant pour objet d'apporter toutes les garanties visant à assurer le respect de la vie privée des citoyens et des libertés fondamentales et décide la création d'un Comité d'Éthique de la vidéoprotection.

La séance est levée à 00h05.

Fait à Palaiseau, le 14 mai 2018

Le Maire,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Grégoire de LASTEYRIE

Affiché et mis en ligne le : 18/05/2018